

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de CHIRENS.

salle d'honneur de la mairie, tenue le MARDI 20 MAI 2008, à 20H30, sous la présidence de Mr Gilbert DOS-SANTOS, maire, assisté de Mmes et MM. Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Lilian DELUBAC, adjoints.

PRÉSENTS : Mmes MM Gilbert DOS-SANTOS ; Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Lilian DELUBAC, adjoints; Jean-Christophe ARNAULT, Pierre CARRE, Cédric CHARTON, Christine GUTTIN, Denise HAHN, Jean-Claude JULLIN, Bertrand MAURICE, Gisella MOSCA, Jean-Paul TIRARD, Jean-Christophe TURC, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes MM Jacques IVOL, Joséphine MOREL, adjoints; Sylviane COLUSSI, Régis JOURNET, Bernard LY, ayant respectivement donné pouvoir à Mmes MM. Thierry COMMANDEUR, Lilian DELUBAC, Christine GUTTIN, Elisabeth DELAY, Denise HAHN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Elisabeth DELAY

Public : Mmes Melles MM Corinne BOURILLON, Max CHORIER, Maurice COMMANDEUR, Jean-Louis FLEURY, Martine GARREL, Jean LEROY, Liliane et Jean-Claude LUYÉ, Philippe ROCHE, Renée France.

Le procès-verbal de la séance précédente (02.04.2008) est approuvé sans observation.

## 1) - Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.):

Abandon à l'unanimité du droit de préemption urbain sur les 8 dossiers examinés lors de cette séance.

## 2) - Composition du C.C.A.S. :

Le Conseil fixe à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS et désigne Mesdames et Messieurs : Thierry COMMANDEUR, Elisabeth DELAY, Joséphine MOREL, adjoints ; Jean-Christophe ARNAULT, Sylviane COLUSSI, Christine GUTTIN, Denise HAHN, Jean-Claude JULLIN, conseillers municipaux, qui ont été proclamés membres du conseil d'administration du C.C.A.S. Il prend acte de l'information donnée par Mr le Maire qui se propose de nommer les 8 personnes suivantes pour compléter le Conseil d'Administration : Mesdames, Messieurs Mireille AMAR-MENAGER, Suzanne BERGER, André GAMBY, Michel GIRARD (représentant l'UDAF), Alain GIRAUD, Sylvette MICHEL, Denise MUFFAT-JEANDET, Josette TIRARD-GATEL.

Adopté à l'unanimité

## 3) - Composition de la Commission d'Appel d'Offres (rectificatif):

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Président de la commission d'appel d'offres : Mr Gilbert DOS-SANTOS, Maire

Les délégués titulaires sont : Messieurs Thierry COMMANDEUR, Jacques IVOL, Jean-Claude JULLIN

Les délégués suppléants sont : Madame Sylviane COLUSSI, Messieurs Bertrand MAURICE, Régis JOURNET

Adopté à l'unanimité

## 4) - Composition de la Commission des Impôts Directs :

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, en conséquence, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 12 noms ainsi qu'il suit :

### - Commissaires titulaires :

Mmes Melles Mr Robert GARREL à Voiron, André RIVIERE, Hippolyte GUILLET-L'HERMITE, Didier REY, Gilbert FLANDIN, Eliane DOS-SANTOS à Chirens

### - Commissaires suppléants :

Mmes Melles MM Maurice RIVAL à Grenoble, Mr Jean-Paul TIRARD, Denise HAHN, Aimé COMMANDEUR, Martine GARREL, Corinne BOURILLON à Chirens

Adopté à l'unanimité

## 5) - Désignation des représentants de la commune aux commissions de la CAPV:

Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants de la commune auprès des commissions de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Sont ainsi désignés :

→ En qualité de représentants titulaires :

- Au Pôle Développement Économique : Mme Christine GUTTIN, conseillère municipale

- Au Pôle Aménagement Transport : Mr Gilbert DOS-SANTOS, Maire
  - Au Pôle Équilibre Social – Politique de la Ville : Mr Jean-Christophe ARNAULT, conseiller municipal
  - Au Pôle Environnement et Agenda 21 : Mr Bertrand MAURICE, conseiller municipal
  - Au Pôle Ressources et Moyens : Mr Gilbert DOS-SANTOS, maire
- Et en qualité de représentants suppléants :
- Au Pôle Développement Économique : Mr Jacques IVOL, adjoint et Mme Elisabeth DELAY, adjointe
  - Au Pôle Aménagement Transport : Mr Lilian DELUBAC, adjoint
  - Au Pôle Équilibre Social – Politique de la Ville : Mme Sylviane COLUSSI, conseillère municipale
  - Au Pôle Environnement et Agenda 21 : Mr Jean-Claude JULLIN, conseiller municipal

Cette délibération sera transmise au président de l'EPCI

Adopté à l'unanimité.

6) - Désignation des délégués au SISV (rectificatif):

Considérant qu'il y a eu une inversion entre délégués titulaires et suppléants, lors de la dernière séance, il est procédé à la rectification suivante :

→ délégués titulaires: Madame Christine GUTTIN, conseillère municipale et Monsieur Bernard LY, conseiller municipal.

→ délégués suppléants: Monsieur Gilbert DOS-SANTOS, Maire et Madame Elisabeth DELAY, adjointe

Cette délibération sera transmise au président de l'EPCI

Adopté à l'unanimité

7) - Désignation des délégués à la Commission Départementale d'Équipements Commerciaux:

Pour représenter la Commune et siéger à la Commission Départementale d'Équipement Commercial, en vue de statuer dans le cadre de projets concernant les demandes d'autorisation de création ou d'extension de commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> sur la commune, ou sur une commune voisine, il est procédé à la désignation de :

Monsieur Gilbert DOS-SANTOS, Maire, et, en cas d'empêchement de Mr le Maire :

- Madame Elisabeth DELAY, Adjointe,
- Monsieur Lilian DELUBAC, Adjoint,

Adopté à l'unanimité

8) - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la Résidence Plein Soleil:

Pour représenter la Commune au Conseil De Vie Sociale de la Résidence Plein Soleil, qui se trouve 38620 MONTFERRAT, le Conseil Municipal désigne :

→ En qualité de déléguée titulaire : Madame Sylviane COLUSSI, conseillère municipale

→ En qualité de déléguée suppléante: Madame Christine GUTTIN, conseillère municipale

Cette délibération sera transmise au Président de l'E.P.C.I., gestionnaire de la résidence.

Adopté à l'unanimité

9) - Autorisation au Maire de lancer la 2ème tranche d'aménagement de sécurité et paysager urbain sur la RD 1075 de 400 000 € et notamment l'appel d'offres :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2007 concernant la 2<sup>ème</sup> tranche de sécurisation de la Route Départementale 1075 et d'aménagements paysagers urbains. Il soumet l'avant projet définitif, ainsi que le devis descriptif et estimatif des travaux correspondant au marché principal, qui s'élève à un montant TTC de 400 000€ Celui-ci est accepté et Monsieur le Maire (ou son représentant) est autorisé à lancer la procédure de marché d'appel d'offres ouvert et signer tous documents s'y rapportant, notamment le marché lui-même après la décision attributive de la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

10) - Conduite d'opération de l'aménagement du site du collège: choix pour cette mission:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le déroulement des opérations concernant la conduite d'opération de l'aménagement du site du collège. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à un journal d'annonces légales avec parution le 14/12/2007 afin de recueillir des candidatures parmi lesquelles 3 devaient être sélectionnées. 5 sociétés désignées ci après ont fait acte de candidature : ALP'HABITAT 38610 GIERES –D.D.E - Subdivision de Voiron - C2A Christian UTZMANN - 38660 Saint PANCRASSE - Claire SAUVAGE - 38700 LA TRONCHE - Territoires 38 - 38028 GRENOBLE

A la suite de l'étude de leurs dossiers respectifs la commission a retenu 3 candidats : C2A - Claire Sauvage et Territoires 38 (en abrégé T38). Il a été adressé à ces 3 candidats sélectionnés un cadre d'acte d'engagement, un CCP et un règlement de consultation, en vue d'une remise d'une offre et d'une note technique, éventuellement

accompagnés de variantes pour le vendredi 15 février 2008 à 18h00. La note technique était notée avec un coefficient de pondération de 35%. L'offre financière était notée avec un coefficient de pondération de 30%. Un audit des 3 candidats a été noté avec un coefficient de pondération de 35% conformément à l'article 5 du règlement de consultation. Le lauréat était déterminé par l'addition de ces 3 notes. C2A et T38 ont été audités le mardi 20 février 2008 à 18 et 19h00. Claire Sauvage a été auditée le lundi 25 février 2008 à 8h30 à titre exceptionnel du fait d'un problème de rentrée de séjour de l'étranger.

L'offre du Cabinet TERRITOIRES 38, a été classée n°1 comme l'offre répondant le mieux aux critères pour la collectivité et déclarée adjudicataire des travaux pour un montant de 85 425 € H.T correspondant à une mission à prix forfaitaire.

En raison de la campagne électorale et des élections municipales, il avait été décidé d'attendre à la fois le résultat des élections et de l'élection du Maire qui est intervenu le 21 mars 2008 et la désignation des commissions qui est intervenu lors du 2<sup>ème</sup> conseil municipal du 02 avril 2008. Deux nouvelles présentations du tableau décisionnel susmentionné sont intervenues lors de la commission d'urbanisme du 10/04/ 2008 et de la commission voirie du 24/04/ 2008. Le tableau décisionnel a été de nouveau validé par les anciens et nouveaux élus. Autorisation est donnée à l'unanimité au Maire pour signer le contrat et les pièces du marché correspondant.

#### **11) - Réalisation des travaux de renforcement BT poste Colombier pour la station de refoulement - Participation de la commune pour 10 876 € :**

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 56 953 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 46 077 €

Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à : 1 684 €

La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à : 9 192 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

12) – Modification du tableau des Agents permanents : Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet et création d'un poste ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 34 heures sur 36 semaines annualisées, suite à la réussite d'un concours par un agent municipal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

#### **13) - Association Familles Rurales du Val d'Ars: convention pour financement du RAM - Financement du centre de loisirs en 2008 :**

Les Communes de Biliou, Charavines, Chirens, Le Pin, Montferriat et Paladru ont convenu d'unir leurs efforts pour développer une politique commune en direction de la petite enfance. Cette volonté s'est traduite par la signature d'un contrat petite enfance avec la CAF de Grenoble. Le contrat petite enfance étant échu depuis le 31 décembre 2007, un nouveau contrat devra être signé avec la CAF d'ici le 31 décembre 2008. Afin de clarifier les relations contractuelles et financières entre les communes et l'association, un avenant a été rédigé pour couvrir l'année 2008. Ce principe a été approuvé par la CAF et est maintenant soumis aux collectivités locales. Le projet de convention à intervenir avec l'Association Familles Rurales du Val d'Ars, dont le siège se trouve à 38 CHARAVINES, a pour but de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives aux modes de financement des actions pour la petite enfance pour l'année 2008, correspondant à 3 projets :

- La création d'un RAM (relais d'assistantes maternelles)
- Le développement du centre de loisirs géré par l'AFR du Val d'Ars
- Le développement du nombre de places offertes par la crèche – halte garderie implantée à Charavines et gérée par l'AFR

Accord pour valider la convention à l'exclusion de la participation de Chirens au Centre de loisirs pour cette année 2008, compte tenu des aides accordées par le CCAS de Chirens aux séjours des enfants et de donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### **14) - Autorisation au Maire pour que la commune se porte partie civile dans le cadre du vol avec effraction à l'école primaire :**

Compte tenu de la répétition des dégradations sur différents bâtiments communaux et l'obligation pour la commune de se constituer partie civile pour prétendre à des dommages et intérêts le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se constituer partie civile au nom de la Commune auprès du Greffe du Tribunal pour enfant. Demande à la Société GROUPAMA de désigner un avocat afin de représenter la Commune et d'assurer sa défense dans le cadre de la présente affaire. Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de poursuivre toutes démarches utiles en vue de la défense des intérêts de la commune dans cette affaire, et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **15) - Opposition à la culture ou d'essais de culture d'O.G.M. en plein champ :**

Suite au courrier d'un administré de Chirens, qui souhaite louer ses terrains en vue d'essais de culture transgénique, les élus se prononcent unanimement contre toutes formes de cultures ou d'essais de plantes O.G.M. sur le territoire de la

16) - Convention de partenariat avec AGEDEN pour des permanences sur les énergies nouvelles:

Le Maire est autorisé à signer la convention avec l'AGEDEN pour organiser des permanences de consultations gratuites en faveur des administrés dans le cadre des économies d'énergie. Ces permanences auraient lieu le samedi matin, toutes les 3 semaines.

17) - Questions diverses :

- Mme Christine GUTTIN a été élue Vice – Présidente pour le Tourisme au Pays Voironnais
- Mr Gilbert DOS-SANTOS a été élu membre du SE38
- Dans les écoles :
  - . Problème de l'application de la base-élèves mise en place par le Ministère.
  - . Mise à disposition d'une classe pour le rattrapage scolaire pendant les vacances scolaires
  - . Fermeture de la 6<sup>ème</sup> classe : manifestation des parents d'élèves soutenue par les élus
- Collège : d'importantes réunions sont programmées pour l'implantation du collège.
- ADSL au Pays Voironnais : Mme DELAY fait un compte rendu de la réunion ce 19.5.2008 concernant la construction par le Pays Voironnais de son propre réseau haut débit en septembre 2008 pour couvrir les zones blanches qui ne peuvent être couvertes par l'ADSL ou les communes qui ne peuvent y prétendre et permettre d'avoir des fournisseurs ou des offres d'opérateurs les plus compétentes.
- Défense incendie avec le pays voironnais : une prochaine réunion va permettre de lancer l'étude.
- Rencontre avec Nicole ALLARD, Directrice du Centre Nature et Loisirs de Voiron, implanté aux Galbits, afin de poursuivre le travail sur l'échange entre les équipements et activités Voiron/Chirens.
- « Le scribe » : Mr le Maire fait remarquer le caractère désobligeant des articles de cette revue à l'égard des élus.
- Concert de Fado : Mr Pierre CARRE explique que 7 musiciens (professionnels et bénévoles) vont prochainement intervenir à la bibliothèque municipale pour un spectacle gratuit.
- Interventions de Mr Jean-Christophe TURC concernant :
  - . Le déclenchement du feu rouge devant l'école : se fait par mode de détection
  - . Le problème de surveillance des enfants à l'école maternelle pendant le laps de temps juste après le repas : les plages horaires d'intervention pendant les activités scolaires et périscolaire vont être réorganisées du fait d'une diminution des heures de scolarité qui vont passer de 26 à 24H00 hebdomadaires sur 4 jours à la rentrée de septembre. Une réflexion est programmée en juin, en concertation avec les employés pour une application en septembre.
  - . Bonne fréquentation du public à la vente des fleurs organisée par le Sou des Ecoles
- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le P.A.E. n°3 de la Couriaz sera confiée à Mr LAPEYRE, géomètre.

Mr le Maire lève la séance pour donner la parole au public.

-Intervention de Mr Maurice COMMANDEUR :

. Pour sa demande de participer aux groupes de travail notamment dans le cadre des constructions prévues du fait de la création de lotissements à l'arrière de son cabinet dentaire (terrains Guttin-Lombard et Gonon) qu'il a adressé à chacun des élus en lettre recommandée avec accusé de réception.

. Demande des précisions sur le recrutement de Mr Thierry LENBACH à la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Les élus communautaires n'avaient à se prononcer que sur l'augmentation du temps de travail du collaborateur de Cabinet du Président (qui passe de 30 à 80% compte tenu de l'augmentation de la mission confiée, le vote ne se fait pas sur la personne), le recrutement appartient au Président.

. Réseau numérique très haut débit : quelle sera la prestation pour ce nouveau réseau créé ? Quel sera le mode de gestion ? Une délégation de service public sur 30 ans par concession ? Qui a décidé ?

C'est le Pays Voironnais qui a décidé, le délégataire sera chargé d'encaisser. Les opérateurs vont devoir s'abonner, il y aura des dégroupages sur le répartiteur fixe.

Mr Commandeur demande si dans le cas de l'installation de la Sté Christaud à Chirens il y a eu délégation de service public.

Afin de conserver une activité économique sur la Commune, la commune a participé sous la forme d'une prise en charge du renforcement électrique, le Pays Voironnais accordant une aide à l'installation de 330 000 euros.

France Télécom n'est plus un service public, il n'y a plus aucune assurance d'avoir un service public sur l'ensemble du territoire voironnais. Le financement prévisionnel est d'environ 9 438 738 € d'investissement, le pays voironnais recrutement 2 personnes pour gérer le réseau. La Région participera à 21.19%, d'autres intervenants participeront, le Pays Voironnais prendra en charge les 25.26% restants. A noter que le tronçon

l'Arsenal de fibre optique a été pris en charge par France Télécom uniquement pour la Valdaine. La fibre optique a une valeur d'amortissement sur 20 à 30 ans.

-Intervention de Mr Lilian DELUBAC :

. Une rencontre a eu lieu avec INLOTISS le 15 mai 2008 concernant la création de lotissements sur les parcelles GUTTIN-LOMBARD et GONON, lieudit « Les Cotins ».

. Qui transmet ses remerciements aux personnes qui ont participé à la journée environnement.

-Intervention de Mr Jean-Claude LUYÉ : qui attire l'attention sur le fait qu'à Chirens les adolescents « se font tirer comme des lapins », il est très inquiet, l'affaire est extrêmement grave. Qu'est-ce que le Conseil Municipal a prévu pour donner un local et occuper les jeunes de la commune.

Il existe un certain nombre d'associations sur la commune. Une réflexion est engagée sur une police municipale de proximité pour faire du social, dialoguer auprès des jeunes, sur l'intervention d'éducateurs spécialisés (rencontre avec des personnes du CODASE).

Il existe effectivement un danger réel : pourquoi des mineurs se retrouvent à minuit et demi, une heure dans la rue ? Où sont les parents ? Des mineurs sévissent sur la commune, il n'est pas possible de mettre un local à leur disposition sans la présence d'un adulte.

Il n'y a pas d'élus aptes à rencontrer les jeunes, à leur parler, il faut des travailleurs sociaux formés. On ne peut que déplorer la solution de la violence qui ne conduira à rien.

Il est constaté que ce sont des adolescents de plus en plus difficiles, en situation d'échecs, avec des parents qui travaillent. En fait, il s'agit d'une minorité d'une quinzaine environ avec un tel comportement, sur 300 addos dans la commune. C'est une situation d'urgence et de danger du fait de l'exaspération des adultes.

-Intervention de Mme Corinne BOURRILLON :

. Quel est l'avenir de la Poste ?

Mr le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec des personnes de la Direction de la Poste : actuellement, il n'y a rien de concret, mais des propos vagues incluant toutes les hypothèses jusqu'à l'agence postale.

. Sur sa demande de bénévolat qu'elle a faite à la Bibliothèque lui a été refusée.

-Intervention de Mr Max CHORIER : le scribe est un journal honnête, la délation et la médisance sont du côté d'info Chirens, du fait de documents non communiqués par les élus, ou la secrétaire générale. Il rappelle que le registre des délibérations est un document qui permet de voir la gestion des affaires communales.

La séance est levée vers 22h45mn.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 juin 2008 à 20h30.



